



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · YVELINES  
**COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS**

**DÉLIBÉRATION N°CM-2022-011**

**Séance du 10/03/2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Adhésion au SIGEIF de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (EPT GOSB) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité**

Date de convocation : 04/03/2022

Date d'affichage de la convocation : 04/03/2022

Date d'affichage du compte-rendu succinct : 18/03/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Représentés : 4  
Absents excusés : 2  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-et-un, le dix mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Lyse-Marie CLISSON ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY  
MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON  
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN  
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ  
M Paul-Etienne LEGRAIS

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

VU la délibération n°CM-2021-004 en date du 4 février 2021 du Conseil municipal des Loges-en-Josas portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

VU la délibération n°22-11 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 7 février 2022 approuvant l'adhésion au SIGEIF de l'Etablissement Public Territorial "Grand-Orly-Seine-Bièvre" ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de l'Etablissement Public Territorial "Grand-Orly-Seine-Bièvre" au titre :

- De la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz pour le compte des communes de Morangis (91), Arcueil (94), Cachan (94), Chevilly-Larue (94), Choisy-le-Roi (94), Fresnes (94), Gentilly (94), Ivry-sur-Seine (94), Le Kremlin-Bicêtre (94), L'Haÿ-les-Roses (94), Orly (94), Rungis (94), Thiais (94), Villejuif (94) et Vitry-sur-Seine (94),
- De la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité pour le compte de Morangis (91).

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 17
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 17
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**



Les Loges-en-Josas, le 16 MARS 2022

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Adhésion au SIGEIF de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (EPT GOSB) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** CM-2022-011 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20220310-CM-2022-011-DE

---

**Date de décision :** 10/03/2022

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées